Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Les Campus des métiers et des qualifications ont été créés en 2013 par la loi de refondation de l'École pour valoriser l'enseignement professionnel.

Destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi, Ils se définissent comme des pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique d'avenir, pouvant accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, d'étudiant, apprentissage, formation continue).

Les Campus des métiers et des qualifications sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional. Ils proposent des filières de formation facilitant la mixité des parcours dans des lieux propices à l'innovation technologique et aux transferts de compétences.

Regroupant en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, ils associent, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche, soutenus par les conseils régionaux et les entreprises.

Les Campus des métiers et des qualifications ont également vocation à constituer un partenariat renforcé entre l'État et les régions, afin de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques.

Encore peu connus des partenaires censés travailler ensemble, ce sont 31 CMQ qui ont été labellisés sur l'ensemble du territoire entre 2013 et 2015.

En janvier 2015, le Conseil National Education Economie présentait 14 recommandations pour renforcer les Campus des métiers, en soulignant notamment la question de la gouvernance locale des campus, mais aussi la mise à disposition de moyens humains par les rectorats et financiers par les régions. Ces recommandations correspondent effectivement aux difficultés actuellement rencontrées sur le terrain.

Le CMQ est adossé à un établissement support, le plus souvent un lycée des métiers, dont le proviseur est le directeur opérationnel, chargé du pilotage du campus. Il est assisté d'un ou plusieurs animateurs, enseignants déchargés de cours et nommés sur profil par le rectorat.

Dans ses recommandations, le CNEE conseillait également d'accélérer le développement des partenariats avec les établissements de formation initiale et continue, avec les Centre de formation d'apprentis, l'enseignement supérieur, les acteurs du monde économique, de construire une politique de communication à destination des parents, des élèves et des étudiants, de promouvoir des actions en direction des collèges.

Toutes ces actions nécessitent une logistique, des moyens de communication, de secrétariat et du temps que le proviseur d'une cité scolaire n'est pas en mesure de dégager à la hauteur des besoins pour assurer bénévolement cette lourde charge.

Aussi opportune et novatrice soit-elle, la création des Campus des métiers et des qualifications a sous-estimé la question des moyens de fonctionnement tout comme celle du pilotage local des campus par les rectorats et les régions.